Information AVS

Plan de l'intervention

- ⇨ *Présentation des liens entre les fonctions d'AVS et les certifications du champ sanitaire et social*
- ⇨ *Présentation des dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience*
- ⇨ *Questions réponses*

Information AVS

Le contexte de l'évolution réglementaire

- Circulaire N° 2008-100 du 24 juillet 2008 relative à la formation des AVS : 4 mesures :
  - Suivi et accompagnement des AVS
  - Attestation de compétences
  - Validation des acquis de l'expérience
  - Accès à une formation qualifiante
- Circulaire académique du 8 octobre 2009 de mise en œuvre de cette circulaire, avec 2 annexes :
  - volet descriptif des activités
  - recueil de données pour attestation de compétences

AVS : diplômes accessibles par la VAE

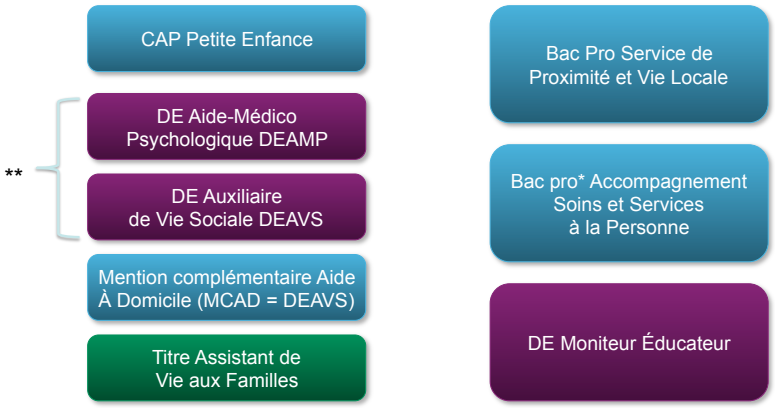

* Nouveau Bac pro (1ère session 2013)
** En cours de fusion

Les certifications de niveau V :
Le CAP PETITE ENFANCE
(arrêté du 25 février 2005)

Le titulaire du C.A.P Petite Enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie l'enfant »

Les certifications de niveau V :

La Mention Complémentaire Aide à Domicile

(arrêté du 10-9-2004.)

Le titulaire de la mention complémentaire "aide à domicile" exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

Les certifications de niveau V :

Le Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique

(Arrêté du 11 avril 2006)

L'AMP agit au sein d'une équipe pluri professionnelle, sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel de santé. Il intervient auprès de toute personne dépendante ou handicapée. Il accompagne les personnes dans les actes essentiels de la vie et dans les activités sociales

Lieux d'exercice:

Tous les établissements où des personnes ont besoin d'un accompagnement du fait de leur handicap ou dépendance : hôpitaux, maisons de retraite, maisons d'accueil spécialisées…

Les certifications de niveau IV :

Le Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale SPVL

(Arrêté du 30 mai 2005)

Le baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale donne accès à une diversité de métiers qui s'inscrivent dans différents champs professionnels. Ces métiers peuvent appartenir à des cadres d'emplois de la fonction publique ou des branches professionnelles concernées par les compétences de ce professionnel.

C'est un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics (enfants, adolescents, adultes, habitants d'un quartier, locataires, usagers d'un service public, clients d'un service commercial …) dont les besoins spécifiques ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social. par l'espace d'intervention (immeubles, quartiers, communes, espaces publics, espaces de transports, lieux de vie collective …),

Ces activités sont basées sur un processus relationnel destiné à améliorer les relations entre les personnes mais aussi entre les usagers/clients et les structures

Le Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale

Les 4 champs:

A1- Activités de soutien et d'aide à l'intégration

A2- Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté

G1- Gestion des espaces ouverts au public

G2- Gestion locative

Le Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale Les candidats à la V.A.E

- Les candidats à la VAE s'inscriront dans 2 champs, même s'ils n'ont exercé que sur un champ, et devront montrer comment ils transfèreraient leurs compétences sur le 2ème champ

- Le jury positionnera le candidat par rapport aux champs choisis par le candidat

Les certifications de niveau IV :

Le Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)

(Arrêté du 11 mai 2011) - 1ère session en 2014

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" option "en structure" exerce ses fonctions auprès de **personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance** en structures collectives.

Ce Bac Pro donne accès à une diversité d'emplois dénommés différemment selon les secteurs. A titre d'exemples, ces emplois sont actuellement identifiés sous les terminologies suivantes :

- Assistant en soins et en santé communautaire,
- **Accompagnant** de personnes fragilisées, **de personnes handicapées**
- Maîtresse de maison, gouvernante,
- Responsable hébergement,
- Responsable de petites unités en domicile collectif,
- Intervenant en structures d'accueil de la petite enfance
- …

Les certifications de niveau IV :

Le Diplôme d'État de Moniteur Éducateur

(Arrêté du 20 juin 2007)

- Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles

- Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par des collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées

Les passerelles, les poursuites d'études…

Le Baccalauréat Professionnel
Services de Proximité et Vie Locale

Equivalences avec d'autres diplômes de niveau IV

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) :

des allègements de formation théorique (Allègement pour le domaine de formation DC4- Implications dans les dynamiques institutionnelles).
Dispense de DC3- Travail en équipe pluri professionnelle (pour Bac Pro A1 A2)

Le Baccalauréat Professionnel
Services de Proximité et Vie Locale

Equivalences avec d'autres diplômes de niveau IV

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) :

une dispense du domaine de formation DF2- Communication professionnelle et travail en réseau (100h de formation théorique)
une dispense du domaine de formation DF6- Accompagnement social vers l'insertion (130h de formation théorique).(sous réserve champ A1)

Le Baccalauréat Professionnel
Services de Proximité et Vie Locale

Equivalences avec d'autres diplômes de niveau IV

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire, des Sports et de la vie spécialité « animation sociale » BPJEPS
obtiennent de droit

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;
UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

Passerelles et parcours professionnel

* 84% taux de réussite sur 7 jurys

- ***Présentation de la Validation des Acquis de l'Expérience***

La Validation des Acquis de l'Expérience

Centres Académiques de Validation des Acquis

Certifiés qualité norme iso 9001

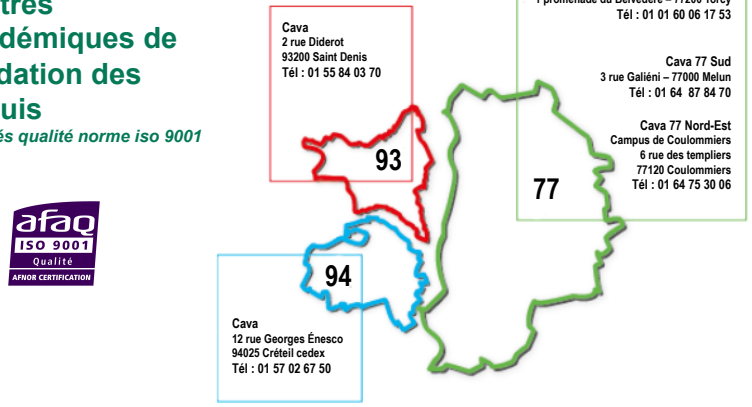

Cava
2 rue Diderot
93200 Saint Denis
Tél : 01 55 84 03 70

Cava 77 Nord-Est
12 boulevard Jean Rose – 77100 Meaux
Tél : 01 60 25 66 65

Cava 77 Nord-Ouest
1 promenade du Belvédère – 77200 Torcy
Tél : 01 01 60 06 17 53

Cava 77 Sud
3 rue Galiéni – 77000 Melun
Tél : 01 64 87 84 70

Cava 77 Nord-Est
Campus de Coulommiers
6 rue des templiers
77120 Coulommiers
Tél : 01 64 75 30 06

Cava
12 rue Georges Énesco
94025 Créteil cedex
Tél : 01 57 02 67 50

DEES DEETS DEME DECESF :
01 57 02 67 47
DCG DSCG
01 57 02 67 42

www.forpro-creteil.org

Une véritable révolution …

La loi reconnaît en 2002 que l'activité notamment professionnelle* est productrice de compétences et de savoirs ayant la même valeur que s'ils avaient été acquis en formation.
Elle permet d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titres prof., CQP)

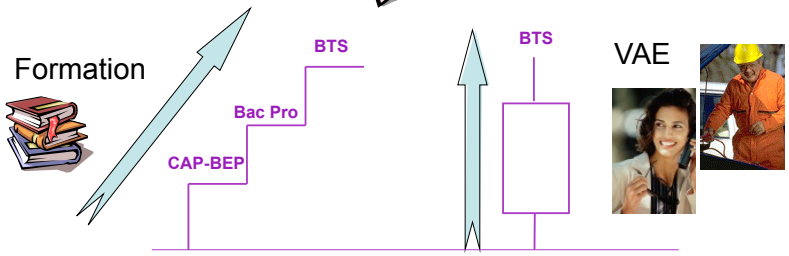

Sans formation à priori, sans diplôme préalable

** même réalisée à l'étranger*

Conditions d'accès à la VAE

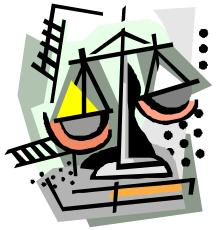

Conditions d'accès à la VAE

- L'ensemble des **activités salariées**, **non salariées**, **bénévoles ou volontaires** peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience.
- Une **durée totale** d'expérience **cumulée** d'au moins **3 ans** est exigée *(cas des mi-temps)*.
- Cette **expérience** doit être **en rapport direct** avec **le diplôme** ou le titre à finalité professionnelle
- Les périodes de stage en milieu professionnel dans le cadre **de la formation initiale** ou **continue** ne sont **pas prises en compte** dans la **durée** de **l'expérience requise, excepté** pour les personnes n'ayant pas atteint un niveau V en France.
- Un candidat ne peut déposer **qu'une seule demande** pendant la **même année civile** et **pour le même diplôme** *(tous les bac constituent un même diplôme)*
- Un candidat ne peut déposer plus **de 3 demandes** au cours de la même année civile.
- Le candidat **s'engage sur l'honneur** à respecter ces obligations.

Diplômes et niveaux de qualification

Diplômes	Niv	Niv	Qualification
Doctorat	I	8	Cadre supérieur
Ingénieur, Master, *DSCG*	I	7	Cadre supérieur
Licence, DSAA, *DCG*	II	6	Cadre moyen
BTS, DUT, DMA, *DEES*, *DEETS*,…	III	5	Technicien supérieur
Bac pro, BP, BMA, MC4, *DEME*,…	IV	4	Technicien
CAP, BEP, MC5, titre ASMH	V	3	Emploi qualifié

Souligné : VAE mise en œuvre au CAVA
En italique : uniquement à Créteil

Le dossier VAE
2 livrets

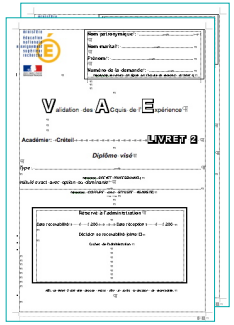

Education nationale

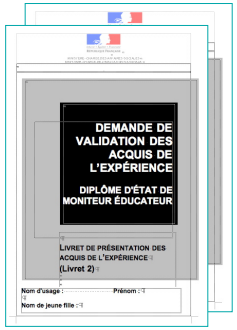

Education nationale et Affaires sociales

Le dossier…….
……il a valeur de copies d'examen

Éducation nationale

Rens. administratifs 1

2
Tâches
Techniques
Matériels
Informations
Instructions
Contrôle
Situations problèmes
Relations
Organisation

Éducation nationale/ Affaires sociales

Rens. administratifs et preuves 1

2
Motivations
Parcours professionnel et activités bénévoles
Parcours de formation
3 expériences maxi

Le parcours VAE

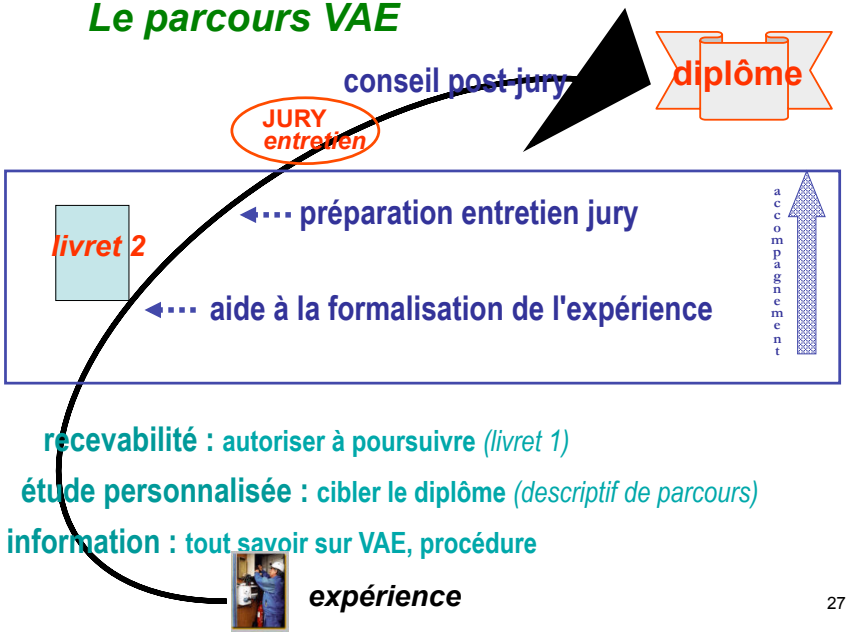

Composition et rôle du jury

• Le jury est constitué selon la **réglementation** générale de la certification, garantissant une présence significative de représentants qualifiés des professions concernées avec équilibre employeurs/salariés.

• Le jury peut attribuer la **totalité** de la certification.

• À défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation et, en cas de validation **partielle**, sur la nature des **connaissances et aptitudes** devant faire l'objet d'un contrôle **complémentaire.**

La décision

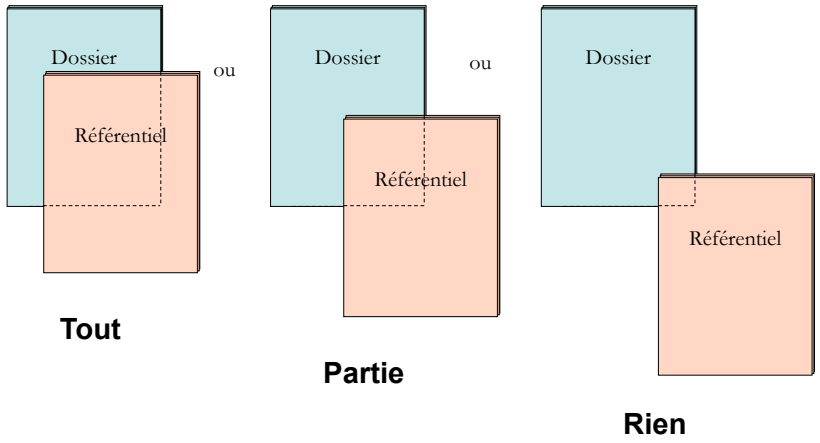

Cas d'une validation non totale

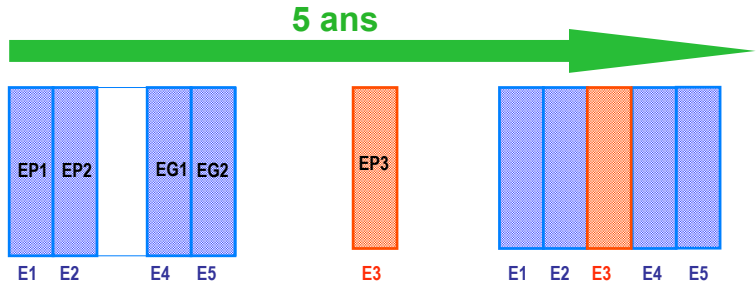

VAE

Évaluation complémentaire
- Épreuve d' examen
- Nouveau dossier VAE

Diplôme

Le calendrier établi par les services des examens

Le calendrier

Dépôt du livret 1 :

- **dans le mois qui suit le résultat de l'étude personnalisée**

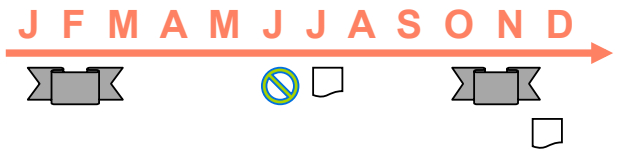

Dépôt livret 2

Jury VAE

Examen traditionnel

Les diplômes les plus demandés en 2014

1 - CAP petite enfance	360
2 - Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé	192
3 - Bac pro secrétariat	116
4 - BTS assistant de manager	89
5 - Diplôme d'État de Moniteur Éducateur	77
6- BTS management des unités commerciales	74
7 - BP coiffure	71
8 - BTS comptabilité et gestion des organisations	70
9 - BTS assistant de gestion PME PMI	42
10- BTS opticien lunetier	40
11 - Bac pro commerce	34
12 - BPn Accueil Relations Clients Usagers	29
12 - BTS négociation relations clients	29
14 - Diplôme de Comptabilité Gestion	25
15 - MC Aide à domicile	24

1272

Ils couvrent environ 70% des demandes

Niv V : 30% Niv IV : 26% Niv III : 42% Niv II : 2%

L'antenne d'info conseil en VAE du Val de Marne

Mission de service public offerte grâce au Conseil Régional

- pour apporter un conseil, toutes certifications confondues,
- pour informer sur la VAE les acteurs du réseau AIO,

12, rue Georges Enesco (2ème étage)
94025 Créteil cedex
Tél : 01 57 02 67 46
Email : antenne.vae94@infovae-idf.com

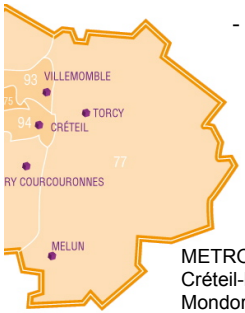

METRO / Ligne 8 station Créteil-l'Échat (Hôpital Henri Mondor)

BUS RATP : [172, 281]

www.infovae-idf.com

APRÈS LA RÉUNION D'INFORMATION DE CE JOUR

Si (dès) trois ans d'expérience

• CAVA de Créteil pour reprendre contact et/ou envoyer le descriptif de parcours :

- TÉL : 01 57 02 67 47
- ADRESSE : 12 rue Georges Énesco 94000 Créteil

Sites d'information sur la VAE

Le portail de la VAE :
www.vae.gouv.fr

La **C**ommission **N**ationale de la **C**ertification **P**rofessionnelle (CNCP) :
www.cncp.gouv.fr
Répertoire **N**ational des **C**ertifications **P**rofessionnelles (RNCP)

Pôle **R**égional **I**nformation et **C**onseil en VAE (PRIC) :
www.infovae-idf.com
8 lieux d'information et de conseil

Sites de ressources

Toutes les explications et le dossier VAE Éduc nat ou le dossier des diplômes co-signés :
www.forpro-creteil.org
Valider vos acquis

Toutes les explications et le dossier VAE des affaires sociales
www.vae.asp-public.fr

Aide à la compilation de l'expérience : Passeport vers la VAE

www.forpro-creteil.org
Valider vos acquis

Passeport en téléchargement dans le bandeau de droite
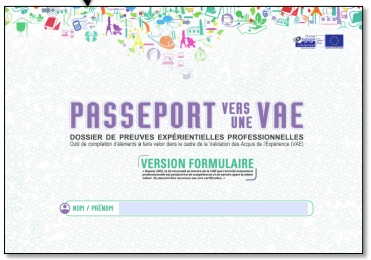
Pour les personnes n'ayant pas encore le temps requis